Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord
Québec
Direction des soins infirmiers

Note de service

DESTINATAIRE : Tous les employés
Tous les médecins

EXPÉDITEUR : Équipe PCI

DATE : Le 26 avril 2023

OBJET : **Dépistage Covid-19 usager – V4**

Bonjour, voici une mise à jour concernant les dépistages de COVID-19 chez les usagers. Veuillez tenir compte jusqu'à nouvel ordre de cette conduite.

Usager en CH :

- Le questionnaire de triage doit être effectué dès l'arrivée afin de déterminer le statut de l'usager (froid, tiède, chaud) ;
- Le dépistage d'admission n'est plus nécessaire pour les cas considérés froids (sans symptôme et sans contact étroit avec un cas de COVID-19). Il demeure indiqué pour les usagers ayant un test rapide (TDAR) positif à la COVID-19 ou présentant des symptômes compatibles avec la Covid-19 ou ayant eu un contact avec un cas COVID dans les 10 derniers jours (tiède ou chaud) ;
- L'usager qui présente des symptômes de COVID-19 en cours de séjour doit être dépisté ;
- L'usager ayant un test rapide positif à la maison doit être redépisté par PCR à son arrivée pour confirmer son résultat COVID-19 ou sa négativité. Si le PCR est positif et que le discours est fiable, la date de résultat du test rapide peut être considérée à des fins cliniques.

Usager en CHSLD, MDA MA, RI-SAPA, unités de soins en RPA :

- Le dépistage préadmission n'est pas requis sauf si présence de symptômes compatibles avec la Covid-19 ou si contact avec un cas COVID dans les 10 derniers jours ;
- Pour la gestion des cas et des contacts (mesures d'isolement et dépistage), se référer la directive ministérielle DGCRMAI-004 REV6.

635, boul. Joliet
Baie-Comeau (QC) G5C 1P5
Téléphone : 418 589 3701
Télécopieur : 418 589-3035
www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca

L'usager qui a déjà fait la COVID-19 :

De façon générale, l'usager qui a fait un épisode de COVID-19 antérieur est considéré protégé dans les 3 mois suivant l'épisode. **Ainsi :**

- Infection survenue dans les 3 derniers mois **ET** en l'absence de symptôme **ET** sans contact dans les 10 derniers jours, considéré protégé, aucun dépistage ;
- Infection survenue, il y a 3 mois et plus **ET** en l'absence de symptôme **ET** avec contact modéré/élevé (domiciliaire, sexuel, contact sans masque plus de 15 minutes à moins de 2 mètres ou milieux en éclosion) dans les 10 derniers jours, faire dépistage. Si négatif, l'usager doit tout de même être considéré tiède pour les 7 jours suivant son dernier contact ;
- Infection survenue, il y a 3 mois et plus **ET** en l'absence de symptôme **ET SANS** contact modéré/élevé (domiciliaire, sexuel, contact sans masque plus de 15 minutes à moins de 2 mètres ou milieux en éclosion) dans les 10 derniers jours, aucun dépistage requis ;
- **Si un usager est symptomatique et que l'épisode de COVID-19 est antérieur > 3 mois,** considérer que c'est une nouvelle infection, faire un dépistage et le maintenir en isolement ;
- **Si un usager est symptomatique et que l'épisode de COVID-19 est antérieur < 3 mois**, en présence de symptômes respiratoires compatibles avec la COVID-19, sans diagnostic alternatif, le clinicien peut juger opportun de faire un dépistage et maintenir un isolement.

N. B. Pour la clientèle du bloc opératoire, vous référez au document : « trajectoire Bloc opératoire V16 ».

Référence :

Directive concernant la gestion des cas de COVID19 et des contacts des cas de COVID-19 dans les milieux de soins de longue durée et de soins aigus, DGCRMAI-004 REV 6 MAJ 2023-04-06
https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgcrmai-004-rev6.pdf